

Rapport d'évaluation

Plan d'action MERIGNIES GOLF



Juillet 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise MERIGNIES GOLF dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

MERIGNIES GOLF			
Date d'adhésion au programme	12/02/2021	Date d'engagement dans le programme	08/02/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	01/04/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Septembre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.2.1 Dépendances à la biodiversité.....	5
I.2.2 Pressions et impacts de l'entreprise	6
I.2.3 Contributions positives à la biodiversité	7
I.2.4 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise	7
I.3 Cadre mis en place et description des actions	8
II. Evaluation	9
II.1 Synthèse de l'évaluation	9
II.1.1 Adéquation des informations fournies	9
II.1.2 Résultats de l'analyse	9
II.1.3 Conclusion évaluative.....	10
II.2 Evaluation détaillée du plan d'action	11
II.2.1 Significativité du plan d'action.....	11
II.2.2 Mise en œuvre du plan d'action	13
III. Recommandations	15
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	15
III.1.1 Précision du plan d'action.....	15
III.1.2 Complément au plan d'action	15
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	15
IV. Synthèse des retours des lecteurs	17

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Chemin de la Valutte, 59710 Mérignies
Secteurs d'activité	Gestion d'un golf (entretien des parcours, accueil clients, enseignement, animations, boutique golf).
Chiffre d'affaires	3 033 800 € en 2021
Nombre d'employés	19
Site web de l'entreprise	https://www.merigniesgolf.com/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise a obtenu le label Argent en 2019 au programme Golf et Biodiversité en lien avec la Fédération Française de Golf, le Museum d'Histoire Naturelle et le Groupement Ornithologique du Nord.

Elle indique avoir déjà réalisé plusieurs actions en faveur de la biodiversité :

- Plantation de 70000 arbres et arbustes depuis 14 ans. 5 ha de plans d'eau. Des fascines de plantes héliophytes sur les 1200 mètres de berges des étangs.
- 10 000 mètres linéaires de fossés sont curés selon un plan phasé sur 5 ans permettant à la faune et à la flore de conserver leur habitat. Corridors de circulation des espèces pour enrichir la trame verte et bleue.
- 10 nids à hirondelles
- 78% du golf est laissé à l'état quasi sauvage, et broyage de ces « roughs » seulement une fois par an, après les périodes de nidification. 3 zones de roughs laissés à l'état 100% sauvages.
- 8 ruches pour favoriser la pollinisation
- Tas de bois morts laissés volontairement aux abords du golf. Les résidus de branchage sont systématiquement broyés et étalés sur l'ensemble des massifs ou laissés sur place. Pierriers.
- Respect des habitats et micro-habitats patrimoniaux.
- Diminution des produits phyto, au bénéfice d'une fertilisation foliaire et sursemis. Recherche constante d'amélioration pour diminuer l'utilisation des phytos, tout en gardant une qualité de jeu optimale sur le terrain (départs, fairways, greens, zones d'entraînement) soit 22% de la superficie totale du golf). La pratique de la fertilisation foliaire sur les greens (qui consiste à renforcer la cellule de la plante, de façon naturelle), permet de diviser par 2 l'utilisation de produits phyto par rapport à un entretien classique.
- 3 zones de haies créées.
- 3 zones de friches à régénération spontanée créées.
- Respect des oiseaux nicheurs dans les bâtiments anciens servant de hangars et ateliers.
- Traitement de la renouée du Japon (espèce envahissante).
- Gestion de l'eau vertueuse pour l'arrosage du golf (réutilisation, eaux de drainage et récupération des eaux de toiture, pas de pompage direct dans la nappe phréatique, ni dans le milieu naturel, ni eau de ville). Eco arrosage grâce à une automatisation et un logiciel dernière génération.
- La durée de vie des machines d'entretien est optimisée : Achat de machines d'occasion de préférence. Réparation sur place, par un mécanicien à demeure. Revente des machines à d'autres golfs quand nous les renouvelons. En fin de vie : désossage des machines et valorisation des métaux et autres matériaux.
- Gestion des déchets dans l'entreprise, notamment les contenants chimiques, les papiers et

cartons (presse à cartons, ballots évacués en déchetterie), les déchets verts (déchets de tonte laissés sur place).

- Limitation de l'éclairage au strict nécessaire (uniquement sécurité aux abords du club house, lumière dirigée vers le bas)
- Calcul du Bilan carbone pour cibler ses actions. Il est prévu de recalculer le bilan tous les 4 ans.
- Achat de tondeuses hybrides pour les greens (zones les plus tondues) pour réduire la consommation de gazoil.
- Communication forte vers le grand public, pour sensibiliser à leur engagement. Changement des mentalités nécessaire pour accepter un parcours plus « naturel » au moins dans ses abords (roughs non fauchés, essences naturelles, insectes, couleur non uniforme sur le terrain pour une même qualité de roule, tri des déchets, réduction des bouteilles plastiques, zéro mégot par terre).
- Vente de gourdes et boîtes à Mégots au ProShop.
- Communication sur le site internet : <https://www.merigniesgolf.com/green-keeping/>
Et rubrique "L'écolo-golfeur" dans chaque newsletter mensuelle : <https://www.merigniesgolf.com/gratte-lapin-120>

Résultats : 196 espèces de faune et flore recensés par le GON (Groupe ornithologique et naturaliste) en 2018, dont certaines sur la liste des espèces rares.

Depuis le dépôt du plan d'action, l'entreprise a obtenu en 2021 le Label Développement durable le sport s'engage, délivré par le Comité National Olympique et Sportif Français.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

I.2.1 Dépendances à la biodiversité

L'entreprise a identifié ses dépendances ainsi :

Service d'approvisionnement :

En amont : Fabrication des engrais et fertilisants. Graines pour sursemis. Carburant (hydrocarbures) pour les engins d'entretien.

In situ : Consommation de papier et carton. Eau potable au Club House.

En aval : Traitement des déchets (Cartons, papier, contenants de produits chimiques) et des eaux usées (club house).

L'eau d'irrigation est exclusivement de l'eau impropre à la consommation humaine. Les bassins de stockage (80 000 m³) récupèrent les eaux de drainage, de pluie, de ruissellement des toitures ainsi que des eaux recyclées et épurées d'une usine voisine. Aucune eau n'est pompée dans la nappe phréatique, ni dans le milieu naturel. Aucune eau de ville n'est utilisée pour l'arrosage. Le golf bénéficie de 140ha d'espace enherbé. Cette espace est une source de bien-être pour les golfeurs. Le golf consomme des engrais et fertilisants naturels. Des semences sont utilisées pour des sursemis chaque année. Les bureaux du golf et club house consomment du papier et un peu d'eau potable. Intérêt du traitement des déchets cartons et papier en aval (presse à carton, et balles de cartons déposées en déchetterie municipale).

Service de Régulation :

Le golf bénéficie de 140ha d'espace enherbé. Cet espace est un puit de carbone et de fraîcheur pour le territoire. La surface engazonnée fait office de filtre des eaux de pluie vers la nappe phréatique. Les plantations d'arbres (70000) ralentissent l'érosion.

La biodiversité concoure au maintien et développement de cet écosystème.

Service Culturel :

100% des clients (golfeurs) dépendent de la nature, de l'étendue engazonnée du golf et de ses abords. Aspect sportif et visuel, "grand air". Sport, tourisme, santé mentale (socialisation importante). Image positive du golf vis-à-vis de ses parties prenantes.

Points d'amélioration :

- Clarifier la distinction entre « dépendances à la nature » et « contributions positives à la biodiversité »¹ notamment en ce qui concerne les services de régulation ;
- Croiser les dépendances à la nature avec la chaîne de valeur de l'entreprise ;
- Fournir/préciser le bilan carbone du golf en intégrant : une évaluation du rôle de stockage des espaces enherbés, l'ensemble de la chaîne de valeur (fournitures d'intrants, mobilité des usagers, ...).

1.2.2 Pressions et impacts de l'entreprise

L'entreprise a identifié ses pressions et impacts suivants :

1. Le changement d'usage du lieu n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité. Au contraire, le golf étant une reconversion d'une exploitation agricole (travaux de 2005 à 2014, ouverture en 2008), l'étude Golf et Biodiversité (voir plus haut) a prouvé que la biodiversité est beaucoup plus riche (196 espèces de faune et flore recensées) que lors de l'activité agricole (environ 10 espèces sur la même superficie de champ de blé en agriculture traditionnelle). Il n'y a pas encore assez de haies. Les bâtiments sont relativement neufs et lisses, manquent de cavités pour le logement de petites espèces sauvages et leur reproduction.
2. Pas d'exploitation directe de certains organismes sur le golf, cependant la tonte du gazon affecte la biodiversité qui s'y trouve. (40% de la surface du golf est très régulièrement tondu).
3. Changement climatique : L'activité golf a un bilan carbone annuel de 733tCO₂ (année de référence 2019), ce qui a un impact sur l'effet de serre et le réchauffement climatique (postes d'émission principaux : déplacement des golfeurs depuis leurs domiciles en véhicules thermiques, renouvellement des machines d'entretien, émissions des tondeuses et autres engins, vente de textile et matériel de golf, épandage d'engrais, remise des prix : cadeaux et cocktails).
4. Pollutions : Activités des tondeuses et autres engins. Produits phytos (même si leur utilisation est raisonnée). Utilisation de bouteilles plastiques par les golfeurs, mégots jetés par terre.
5. Les espèces exotiques envahissantes : La renouée du Japon, comme ailleurs, tente de s'implanter de plus en plus (son implantation est indépendante de l'entreprise).

Le points 2, 3 et 4 sont estimés avoir un impact négatif moyen sur la biodiversité.

Points d'amélioration :

- Préciser le changement d'usage des terres par rapport à l'exploitation agricole (évolution des surfaces construites, ...)
- Outre l'exploitation des organismes, préciser les pressions sur la ressource en eau et les autres ressources ;
- Préciser la pollution lumineuse
- Préciser la gestion des ressources végétales implantées par le golf et leur caractère invasif potentiel.

¹ Cf. <https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises/ressources/guide-pour-laction-entreprises-engagees-pour-la-nature>

1.2.3 Contributions positives à la biodiversité

L'entreprise déclare les contributions positives suivantes :

- Plantation de 70000 arbres et arbustes depuis 14 ans. 5 ha de plans d'eau. Des fascines de plantes héliophytes sur les 1200 mètres de berges des étangs.
- 10 000 mètres linéaires de fossés curés selon un plan phasé sur 5 ans.
- Corridors de circulation des espèces.
- Gestion différenciée du site.
- 10 nichoirs à oiseaux, quelques-uns sont rajoutés chaque année.
- Broyage des « roughs » seulement une fois par an, après les périodes de nidification.
- 8 ruches.
- Tas de bois morts et résidus de branchage systématiquement broyé et laissés en paillis aux pieds des massifs.
- Diminution des produits phyto.
- Gestion des déchets, notamment les contenants chimiques, les papiers et cartons, les déchets verts (déchets de tonte laissés sur place).
- Limitation de l'éclairage au strict nécessaire (uniquement sécurité aux abords du club house, lumière dirigée vers le bas).
- Calcul du Bilan carbone (bilan actualisé tous les 4 ans).

La plupart de ces actions (hormis les plantations si bien réalisées avec une diversité des essences) relève plutôt de la réduction d'impacts sur la biodiversité que de contributions positives à la biodiversité.

Points d'amélioration :

- *Préciser également création et gestion de zones humides en lien avec les étangs et la mise en place de fascines.*
- *Détailler le type de plantations d'arbres et arbustes et leur contribution à la biodiversité.*

1.2.4 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise

L'entreprise a identifié et prioriser les enjeux suivants :

OPERATIONNEL :

Risques : Baisse de la biodiversité due au changement climatique. Augmentation du tarif des intrants et semences.

Opportunités : Contribution à l'augmentation de la biodiversité locale. Large surface engazonnée, puit de carbone et de fraîcheur. Equilibre de l'écosystème du lieu, lutte contre l'érosion. Beauté du parcours et bien-être des golfeurs. Image positive du golf. Economie liées à la raréfaction de tontes et la diminution des intrants.

RÉPUTATION ET IMAGE :

Risques : Pression des golfeurs, des habitants voisins, de la société civile. Le golf n'a pas défini clairement sa raison d'être.

Opportunités : Image du golf valorisée par la biodiversité en hausse sur les sites. Fidélisation des clients et attractivité pour une clientèle en recherche d'authenticité et de grand air. Différenciation par rapport à d'autres activités sportives en salle ou sur terrain artificialisé. Attractivité pour des partenariats.

Fierté des collaborateurs, projet fédérateur.

FINANCEMENT :

Opportunités : accès à des financements intégrant des critères environnementaux

MARCHÉ ET PRODUITS :

Risques : Moindre qualité du parcours et des conditions de jeu si on diminue la fréquence de tonte et la quantité de traitements, donc diminution du nombre de golfeurs.

Opportunités : Intégration de la biodiversité dans la présentation du golf, l'observation de la biodiversité venant enrichir la pratique du golf.

RÉGLEMENTATION ET JURIDIQUE :

Risque : interdiction des produits phytos (2025 ?) et diminution de la qualité de jeu si pas de produits naturels alternatifs trouvés.

Opportunités : Pression sur les fabricants d'intrants pour développer des produits plus respectueux de la biodiversité. Anticiper les réglementations futures, de toute évidence plus strictes.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action porte sur le périmètre de l'entreprise du Golf et du magasin affilié, sur l'ensemble de ses activités et sur sa clientèle.		
Durée et période prévue pour la mise en œuvre	4 (2021-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	10	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier

- 1. Augmentation du nombre de tas de bois morts.
- 2. Installation de poubelles à tri sélectif aux abords du Club House pour les golfeurs et visiteurs
- 3. Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf
- 4. Réduction de la quantité d'engrais épandus sur le golf
- 5. Achat de 4 tondeuses hybrides en plus.
- 6. Alternative aux produits phytosanitaires pharmaceutiques. Fertilisation foliaire, sursemis et actions mécaniques.
- 7. Création d'une longue haie au bout du parcours Rupilly.
- 8. Proposer des remises des prix des compétitions de golf plus responsables.
- 9. Planter 500 arbres et arbustes par an, en essences locales.
- 10. Proposer un textile plus responsable au ProShop

Observations

La plus-value des actions 2, 3 et 6 vis-à-vis du cadre réglementaire n'est pas explicite.

L'action 8 est plutôt une action complémentaire car relève plus de la sensibilisation des usagers que du cœur de métier de gestion d'espace.

Actions complémentaires

- 1. Implanter 10 nichoirs supplémentaires
- 2. Participer à la Transition Ecologique de toute la filière Golf, par un engagement humain national.
- 3. Définir la raison d'être de l'entreprise

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action ainsi que le rapport de suivi sont suffisamment explicites.

II.1.2 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, **MERIGNIES GOLF**, atteint les résultats suivants :

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de ce présent rapport.

II.1.3 Conclusion évaluative

Mérignies Golf est une TPE, basée à Mérignies, dans le département du Nord, dont l'activité est la gestion d'un golf.

L'entreprise a obtenu le label Argent en 2019 au programme Golf et Biodiversité en lien avec la Fédération Française de Golf, le Museum d'Histoire Naturelle et le Groupement Ornithologique du Nord. Elle a réalisé antérieurement au plan d'action EEN de nombreuses actions en faveur de la biodiversité : plantations, nichoirs, tas de bois morts, zones de friches, gestion de l'eau d'arrosage, ...

Les pressions et impacts sur la biodiversité de Mérignies Golf sont :

- Le changement d'usage du lieu : modéré sur les anciens terrains agricoles (tonte régulière des espaces engazonnés / terrains précédemment cultivés), plus fort sur les espaces artificialisés.
- Pression sur la ressource en eau pour l'entretien
- Changement climatique par les émissions de gaz à effet de serre ;
- Les pollutions : produits phytosanitaires, déchets abandonnés par les golfeurs, ...
- Les espèces exotiques envahissantes.

Les qualités du plan d'action sont :

- La majorité des actions cœur de métier sont dédiées à la biodiversité et répondent à des facteurs de pression liés à la maîtrise des émissions de GES et à la limitation des pressions sur la biodiversité locale.
- La majorité des actions ont un plan de suivi et de gestion adapté, des procédures contraignantes, des indicateurs de suivi et un objectif chiffré.
- La majorité des actions peuvent avoir un impact positif direct sur la biodiversité en réduisant les impacts ou en développant des infrastructures favorables à la biodiversité.
- Le périmètre du plan d'action est cohérent et concerne l'ensemble du golf et les diverses activités qui y sont liées.
- Un processus d'évaluation et d'amélioration continue est mise en place.
- Les parties prenantes pertinentes, internes et externes, ont été impliquées dans le plan d'action.
- Les moyens humains, matériels et financiers du plan d'action sont quantifiés et adaptés aux actions au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise.
- L'entreprise a précisé des échéances atteignables pour toutes les actions.
- Le respect des engagements est suivi et certains objectifs ont même été dépassés.

Les principaux points d'amélioration pour atteindre l'exemplarité sont :

- Définir des indicateurs de suivi pour les actions 3 et 5 pour mesurer la réduction des émissions de GES.
- Fixez un objectif chiffré pour l'action 6 qui dépasse la réglementation en vigueur (Loi Labbé).
- Tenir informé l'ensemble des salariés du suivi du plan d'action.
- Renforcer l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre des actions.
- Mesurer les résultats sur la réduction des facteurs d'érosion suite à la réalisation des actions.

Pour consolider l'exemplarité, il est recommandé de :

- Renforcer l'ambition des actions 2 et 10 pour les aligner sur l'engagement global de l'entreprise
- Intégrer un objectif de zéro artificialisation nette pour les surfaces imperméabilisées et les projets d'extension.
- Expliciter la plus-value des actions 2, 3 et 6 par rapport à la réglementation en vigueur.
- Anticiper les sécheresses à venir en identifiant des plantes herbacées locales moins sensibles aux sols secs.

II.2 Evaluation détaillée du plan d'action

II.2.1 Significativité du plan d'action

L'évaluation de la significativité du plan d'action analyse l'ambition et la pertinence du plan d'action vis-à-vis des activités de l'entreprise ainsi que la méthodologie employée. Les points d'amélioration ciblent critère par critère les renforcements à engager pour une démarche d'amélioration continue.

Critères	Évaluation	Commentaires
Spécifique	Exemplaire	<p>La majorité des actions cœur de métiers sont toutes plus ou moins directement dédiée à la biodiversité et répondent à des facteurs de pressions liés à la maîtrise des émissions de GES, à la limitation des pressions sur la biodiversité locale.</p> <p>La majorité des actions ont un plan de suivi et de gestion adapté à la nature des actions et qui correspondent aux outils métiers. Pour la plupart des actions, cela se traduit par la mise en place de procédures contraignantes afin de favoriser la biodiversité.</p>
Mesurable	Suffisant	<p>Des indicateurs de suivi sont définis pour toutes les actions. La quasi-totalité des actions a un objectif chiffré. Un processus d'évaluation et d'amélioration continue est prévu, avec un suivi prévu au moins une fois par an pour toutes les actions.</p> <p><i>Points d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions 3 et 5, définir des indicateurs de suivi qui mesurent directement ou indirectement le résultat de l'action sur la diminution des émissions de GES (ex : quantités de carburant économisés) • Préciser un objectif chiffré pour l'action 6 afin de fixer une ambition qui aille au-delà de la réglementation en vigueur (Loi Labbé).
Additionnel / Pertinent	Exemplaire	<p>Les parties prenantes pertinentes, internes, externes, en amont et en aval ont été considérées dans le plan d'action. Les parties prenantes qui ont pris part à la construction du plan d'action sont dans la direction de l'entreprise.</p> <p>La majorité des actions peuvent avoir un impact positif direct sur la biodiversité en réduisant les impacts ou en développant des infrastructures favorables à la biodiversité (tas de bois, nichoirs, haie, baisse de l'utilisation de produits phyto, ...).</p> <p>Le nombre d'actions mise en place par l'entreprise est conséquent et proposent en majorité un saut qualitatif. Comme précisé par l'entreprise, même s'il n'y a pas de valeur additionnelle à l'action 6 car déjà mise en place par l'entreprise, il y a quand même un saut qualitatif car l'entreprise impose ses exigences en termes de fertilisants respectueux de la biodiversité à ses fournisseurs.</p> <p>Le plan d'action s'inscrit dans plusieurs travaux, labels nationaux spécifiques aux Golfs et ODD.</p> <p><i>Points d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter la plus-value des actions 2, 3 et 6 par rapport à la réglementation en vigueur.

Réaliste	Exemplaire	<p>Le périmètre du plan d'action est très cohérent dans la mesure où il concerne géographiquement toute l'étendue du golf, et concerne les diverses activités qui y sont liées : entretien, pratique, vente (via la boutique), remise des prix. Les impact indirects (avec par exemple une action liée au déplacement des visiteurs) sont également pris en compte.</p> <p>L'entreprise a défini des actions pour chacun des impacts qu'elle a identifiés dans son état des lieux, ou a su le justifier par ses engagements préexistants si certains n'ont pas été adressés.</p> <p>MERIGNIES GOLF ayant déjà mis en place de nombreuses actions pour réduire son impact sur la biodiversité, le plan d'action est cohérent avec ses possibilités d'actions, ses moyens, ses contraintes, ainsi que ses impacts sur la biodiversité.</p> <p>Les moyens humains ou matériels et financiers du plan d'action sont quantifiés (ce qui est suffisamment rare pour être souligné !), et adaptés aux actions au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise.</p> <p><i>Point d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Intégrer un objectif de zéro artificialisation nette pour les surfaces imperméabilisées (parking, bâtiments etc.) et les projets d'extension (nouveaux parcours)</i> • <i>Renforcer l'ambition des actions 2 et 10 pour les mettre à la hauteur de l'engagement global de l'entreprise (cf recommandations)</i>
Temporellement cadré	Exemplaire	<p>L'entreprise a précisé des échéances atteignables pour toutes les actions. L'entreprise a précisé des échéances intermédiaires pour les actions 1, 5, 6, 9 et 10.</p> <p><i>Points d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les actions 2, 3, 4 et 7, préciser les étapes intermédiaires.</i>

II.2.2 Mise en œuvre du plan d'action

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action constate l'évolution du plan d'action, son suivi et les résultats obtenus en lien avec la biodiversité.

Niveau d'avancement du plan d'action

Sur 13 actions, 5 ont été achevées, 6 sont en cours de réalisation (dont l'action 8 avec un retard sur l'un de ses objectifs et les actions 4, 6 et 10 à creuser davantage). Par ailleurs 1 action a été abandonnée et 1 action a été réorientée vers une solution plus écologique.

Critères	Évaluation	Commentaires
Parties prenantes	Suffisant	<p>La direction est régulièrement impliquée. La responsable communication et coordonnatrice transition écologique qui l'une des 3 membres de la direction est directement responsable de la mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>Certaines parties prenantes internes participent aux réunions (1 à 2 fois par an) et ont la charge de la bonne réalisation de certaines actions : le jardinier en chef (Green Keeper), le responsable golf, le responsable golf, et la responsable communication. Il est par ailleurs prévu qu'une sensibilisation soit faite aux 10 jardiniers, 2 professeurs de golf et 2 personnes d'accueil.</p> <p>Les parties prenantes externes (clients du golf, les partenaires/sponsors, les collectivités territoriales, la FFGolf et les autres golfs, le grand public, et quelques fournisseurs) sont fortement sensibilisées à la biodiversité à travers divers outils de communication (kakémonos, affiches, newsletter...). Une « Compétition Biodiversité » a par ailleurs été réalisée rassemblant golfeurs et sponsors pour prendre la parole.</p> <p>Concernant la mise en œuvre des actions, les sponsors sont impliqués sur les lots offerts lors des compétitions (action 8) et sur la plantation des arbres avec l'opportunité de devenir parrain (action 9).</p> <p><i>Points d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • tenir informé l'ensemble des salariés du suivi du plan d'action • renforcer l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre des actions (par exemple en consultant les clients sur leurs attentes pour l'action 10)
Amélioration continue	Exemplaire	<p>Le respect des engagements est suivi à chaque période de travaux (notamment hiver et été). L'action 5 a été réorientée par souci de cohérence écologique. Certains objectifs atteints ont été par la suite poursuivis (par exemple pour l'action 1 avec des pierriers en plus des tas de bois morts ou l'action 7 avec un rajout de 60m de haie). Pour les objectifs qui accusent du retard, l'entreprise poursuit ses efforts.</p>
Suivi indicateurs et planning	Suffisant	<p>L'entreprise suit ses indicateurs de résultat (hormis pour l'action 4 mais cela a été justifié) et le plan d'action a été amorcé selon les échéances prévues.</p>

		<p>Certains objectifs ont même été dépassés. L'entreprise a su correctement justifier la réorientation de son action 5 et l'abandon de son action complémentaire sur les nichoirs.</p> <p><i>Points d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Action 1 : préciser si les tas de bois morts disposés mesure bien au minimum les 3m3 envisagés</i> • <i>Action 4 : poursuivre la tentative de suivi d'état d'avancement (récupération des anciennes données ou nouveaux indicateurs)</i> • <i>Action 6 : définir un objectif pour mesurer une trajectoire</i> • <i>Rattraper le retard des actions :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>8 : réduire le prix total des lots de 10% tous les 2 ans comme prévu initialement</i> ○ <i>10 : définir de nouveaux objectifs sur le textile (coton bio par exemple), et poursuivre la vente d'objet de seconde main</i>
Cohérence résultats / enjeux	Suffisant	<p>Des arbres, arbustes, et haies ont été plantés. 242 espèces de faune et flore ont été recensées en 2023 VS les 196 espèces recensées par le GON en 2018.</p> <p><i>Point d'amélioration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>mesurer les résultats sur la diminution des facteurs d'érosion suite à la réalisation des actions (par exemple, réduction des émissions de CO2 dues aux actions 3 et 4)</i> • <i>si possible, identifier la part d'augmentation du nombre d'espèces de l'inventaire faune et flore qui est due au plan d'action (car le premier inventaire de 2018 date de bien avant le début du plan d'action)</i> • <i>préciser si les moyens prévisionnels ont été qualitativement ou quantitativement mobilisés, ou s'ils ont été ajustés</i>

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser la dépendance des activités du golf à la ressource en eau. Les espaces de stockage déjà présents et l'utilisation des eaux usées assurent une pérennité des activités. Etudier les leviers d'action en anticipation du changement climatique
- Par souci d'exemplarité, décliner les exigences sur l'ensemble des actions qui peuvent être renforcées (nouvelles filières de recyclage pour l'action 2, offre de seconde main, location etc. pour l'action 10...)
- Définir des objectifs pour l'action 6 qui est clé, et préciser en quoi ils vont au-delà de la réglementation
- Veiller à ce que chaque action ait des indicateurs de résultat sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion (actions 3 et 5 notamment)

III.1.2 Complément au plan d'action

- Concernant la gestion des espèces exotiques invasives, expérimenter des méthodes d'éradication/gestion (arrachage manuel, génie végétal, ...)
- Définir un objectif de zéro artificialisation nette pour les surfaces imperméabilisées (parking, bâtiments etc.) et les projets d'extension (nouveaux parcours)
- Définir un indicateur de suivi de la naturalité du golf et de continuité écologique avec les espaces extérieurs.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Se porter comme site pilote pour l'ensemble de la filière des golfs afin de transmettre les bonnes pratiques en termes de biodiversité
- Renforcer l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre des actions
- Mesurer les résultats sur la diminution des facteurs d'érosion suite à la réalisation des actions (par exemple, réduction des émissions de CO2 dues aux actions 3 et 4) et réaliser les inventaires biodiversités au début et à la l'issue des plans d'action pour déterminer leur impact

- Préciser si les moyens prévisionnels ont été qualitativement ou quantitativement mobilisés, ou s'ils ont été ajustés

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne la clarté et la complétude du plan d'action de l'entreprise qui lui permet de tendre vers l'exemplarité.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait indiquer et travailler sur la naturalité du golf et la gestion des continuités écologiques vis-à-vis des espaces extérieurs.